RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 03125
Numéro SIREN : 332 890 979
Nom ou dénomination : ECOFFI SOFTWARE

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2022 sous le numéro de dépôt 22742

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Durée de l'exercice précédent en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 15 ALLEE LOUIS BREGUET 93420 VILLEPINTE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 2 8 9 0 9 7 9 0 0 0 3 9 — 24 AOUT 2022 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 869	AG	2 399	1 470	2 694
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	65 392	AU	58 166	7 226	6 888
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	13 720	BI		13 720	13 720
	TOTAL (II)	BJ	82 981	BK	60 565	22 416	23 303
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	240 100	BY	6 196	233 904	385 888
	Autres créances (3)	BZ	43 654	CA		43 654	2 756
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 936 752	CG		1 936 752	1 572 187
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 461	CI		2 461	891
	TOTAL (III)	CJ	2 222 967	CK	6 196	2 216 771	1 961 722
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 305 948	1A	66 761	2 239 187	1 985 025

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 13 720 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ECOFFI SOFTWARE — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500.000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	559 344	248 585
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	216 155	310 759
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 325 499	1 109 344
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		10 010
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 741	1 240
	Dettes fiscales et sociales	DY	272 868	265 862
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	42 105	18 393
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	592 974	580 177
	TOTAL (IV)	EC	913 688	875 681
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 239 187	1 985 025

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	913 688	875 681
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

N E A N T

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Informations générales complémentaires

N E A N T

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 869		
Installations générales agencements aménagements divers	5 007		
Matériel de transport	668		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 388		5 329
TOTAL	60 063		5 329
Prêts, autres immobilisations financières	13 720		
TOTAL	13 720		
TOTAL GENERAL	77 652		5 329

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 869	3 869
Installations générales agencements aménagements divers			5 007	5 007
Matériel de transport			668	668
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			59 717	59 717
TOTAL			65 392	65 392
Prêts, autres immobilisations financières			13 720	13 720
TOTAL			13 720	13 720
TOTAL GENERAL			82 981	82 981

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 175	1 224		2 399
Installations générales agencements aménagements divers	3 845	501		4 346
Matériel de transport	668			668
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	48 661	4 491		53 152
TOTAL	53 174	4 992		58 166
TOTAL GENERAL	54 349	6 216		60 565

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 224				
Instal.générales agenc.aménag.divers	501				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 491				
TOTAL	4 992				
TOTAL GENERAL	6 216				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	55 690	3 374	52 868		6 196
TOTAL	55 690	3 374	52 868		6 196
TOTAL GENERAL	55 690	3 374	52 868		6 196
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 374	52 868		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 720	13 720	
Clients douteux ou litigieux	11 859	11 859	
Autres créances clients	228 241	228 241	
Impôts sur les bénéfices	43 535	43 535	
Taxe sur la valeur ajoutée	119	119	
Charges constatées d'avance	2 461	2 461	
TOTAL	299 936	299 936	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 741	5 741		
Personnel et comptes rattachés	29 606	29 606		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 825	150 825		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 087	54 087		
Autres impôts taxes et assimilés	38 350	38 350		
Autres dettes	42 105	42 105		
Produits constatés d'avance	592 974	592 974		
TOTAL	913 688	913 688		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	25.0000	20 000			20 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	47 476
Total	47 476

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 461
Total	2 461
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	592 974
Total	592 974

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CERTIFIÉ CONFORME

S.A.R.L. ECOFFI SOFTWARE
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 500 000 €uros
Siège Social : 122 avenue de la Résistance
93340 LE RAINCY
RCS B 332 890 979

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 28 juin

A 19 heures

Les associés de la Société **ECOFFI SOFTWARE,** Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 €uros, se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

- Monsieur KADRI Karim, titulaire de	10 000 parts
- Monsieur SMAIL Karim, titulaire de	4 800 parts
- Mademoiselle KADRI Chadia, titulaire de	5 200 parts
Soit ensemble, VINGT MILLE PARTS, ci	20 000 parts

L'Assemblée est présidée par M. KADRI Karim, Gérant de la Société, qui constate que les Associés, présents ou représentés, représentent la majorité des Associés. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, objet de l'Assemblée,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après différents échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **216 155 €uros** au compte « Autres réserves » dans sa totalité.

L'Assemblée Générale décide de distribuer les dividendes à hauteur de 770 000 €, prélevés au compte « Autres Réserves ».

De ce fait, chaque part recevra un coupon de 38,50 € donnant droit à un abattement de 40 %.

En outre, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.